

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 27 mars 2023

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : **42**
Nombre de représentés : **11**
Nombre d'absents : **11**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VINGT SEPT MARS à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège du TCO, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

AFFAIRE N°2023_015_CC_15
Information sur les résultats du service de diagnostic gaspillage alimentaire pour la restauration scolaire des communes

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Mme Huguette BELLO - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Alexis POININ-COULIN - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - Mme Virginie SALLE - M. Irchad OMARJEE - Mme Melissa PALAMA-CENTON - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Marie-Anick FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Helene ROUGEAU - M. Yann CRIGHTON - Mme Lucie PAULA - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Gilles HUBERT - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - M. Maxime FROMENTIN - M. Philippe ROBERT - M. Olivier HOARAU - Mme Annick LE TOULLEC - Mme Catherine GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - Mme Brigitte LAURESTANT - Mme Danila BEGUE - Mme Marie ALEXANDRE - M. Pierre Henri GUINET - M. Jacky CODARBOX - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Jean François NATIVEL - M. Jean-Bernard MONIER

Nombre de votants : 0

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
21 mars 2023

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le
03/04/2023

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIAN - M. Julius METANIRE - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - M. Perceval GAILLARD - M. Alain BENARD - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON - Mme Amandine TAVEL - Mme Florence HOAREAU - Mme Jacqueline SILOTIA - Mme Armande PERMALNAICK

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Suzelle BOUCHER procuration à Mme Helene ROUGEAU - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE procuration à M. Yann CRIGHTON - Mme Isabelle CADET procuration à Mme Lucie PAULA - M. Henry HIPPOLYTE procuration à M. Jean-Claude ADOIS - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à Mme Annick LE TOULLEC - M. Bruno DOMEN procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Brigitte DALLY procuration à Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Philippe LUCAS procuration à M. Pierre Henri GUINET - M. Rahfick BADAT procuration à Mme Marie ALEXANDRE - Mme Jocelyne JANNIN procuration à M. Daniel PAUSE - M. Josian ACADINE procuration à Mme Jocelyne CAVANE-DALELE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2023

AFFAIRE N°2023_015_CC_15 : INFORMATION SUR LES RÉSULTATS DU SERVICE DE DIAGNOSTIC GASPILLAGE ALIMENTAIRE POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE DES COMMUNES

Le Président de séance expose :

Rappel du contexte

Cadre réglementaire

La loi AGECE n° 2020-105 du 10 février 2020 fixe un objectif de réduction du gaspillage alimentaire de 50% en 2025 par rapport à son niveau de 2015. Il est difficile de connaître le niveau de gaspillage alimentaire en 2015 dans la restauration scolaire, faute de diagnostic exhaustif existant.

Proposition du TCO

Dans le cadre de sa politique de prévention des déchets, le TCO a souhaité accompagner les communes dans la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire. Cette action fait d'ailleurs partie du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés approuvé en 2022 par le TCO, ILEVA, la CASUD et la CIVIS.

Cette proposition du TCO se basait sur le retour d'expérience des actions menées par l'ADEME et la DAAF entre 2014 et 2018, dont le double constat est que :

1. un accompagnement des restaurants scolaires permet de voir une diminution significative (de 15% à 30%) du gaspillage alimentaire en moins d'une année scolaire sur les établissements suivis ;
2. dès qu'il n'y a plus d'accompagnement, les efforts en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire ont tendance à se limiter voire disparaître faute de moyens humains suffisants.

Aussi, le TCO a fait le choix de proposer un service de diagnostic exhaustif du gaspillage alimentaire à destination des communes, phase essentielle mais complexe et chronophage que les communes n'avaient pas le temps de mener en interne.

Il est à rappeler que les actions correctives visant à réduire le gaspillage alimentaire ne relèvent pas du TCO mais bien des communes qui disposent de l'expertise en matière de restauration scolaire.

Principaux éléments de bilan depuis l'année scolaire 2021-2022

Chiffres clés

21 diagnostics

80 jours de pesées

4 communes participantes (St-Leu, Trois Bassins, La Possession et Le Port)

37% de gaspillage alimentaire en restauration scolaire soit plus d'un repas sur 3 gaspillé (entre 34% et 38% selon les communes).

Près d'1,5 millions d'euros de denrées achetées et jetées à la poubelle par an.

Principales causes du gaspillage

- ☛ **Le respect à la lettre du GEMRCN** (groupe d'étude des marchés de restauration collective et nutrition) qui ne fait que des recommandations :

Les grammages recommandés du GEMRCN le sont par niveau (maternelle, élémentaire, collège, lycée). Dans chaque niveau, il existe des grandes disparités (entre petite section et grande section, entre CP et CM2, etc). Qui plus est, les grammages du GEMRCN répondent aux besoins des 10% des « gros mangeurs » de chaque niveau. Autrement dit, 90% des mangeurs sont en dessous des grammages du GEMRCN...

Les incompréhensions sur les recommandations GEMRCN :

- L'addition des féculents et des légumineuses au lieu d'en faire un grammage commun (cas spécifique de la Réunion).
- **Les légumes** qui sont gaspillés à plus de 60% en moyenne. *Il faut savoir que l'ensemble des obligations nutritionnelles portent sur la fréquence de présentation de l'ensemble des denrées et non sur le grammage qui n'est qu'une recommandation pour aider à produire des milliers de repas journaliers en restauration scolaire.*
- **La formation du personnel et son suivi** (non-respect des consignes, inquiétudes liées au risque de manquer, mauvaises habitudes bien ancrées, turn-over important d'agents ...).
- **Manque de moyens humains** pour travailler sur le gaspillage alimentaire, thématique complexe du monde de la restauration scolaire.

Perspectives

La question des moyens humains pour mener une démarche projet sur le gaspillage alimentaire dans les restaurations scolaires communales est essentielle. Les directions de restauration scolaire manquent de ressources dédiées.

Pourtant, les actions d'accompagnement menées par l'ADEME et la DAAF entre 2014 et 2018 ont démontré que des résultats significatifs peuvent être obtenus (*de 15% à 30% du gaspillage alimentaire en moins d'une année scolaire sur les établissements suivis*).

Appliquer de tels taux de réduction du gaspillage alimentaire au coût des denrées achetées représente des **montants économisés par commune très significatifs.**

Commune	Origine de la donnée financière	Coût moyen GA annu	de réduction du gaspillage alimentaire		
			20%	30%	45%
Possession	diagnostic TCO	216 562 €	43 312 €	64 969 €	97 453 €
St-Leu	diagnostic TCO	275 877 €	55 175 €	82 763 €	124 145 €
Le Port	données de la commune	116 637 €	23 327 €	34 991 €	52 487 €
Trois-Bassins	diagnostic TCO	84 254 €	16 851 €	25 276 €	37 914 €
St-Paul	estimation à partir des diagnostics	769 826 €	153 965 €	230 948 €	346 422 €

Cette approche financière du gaspillage souhaite démontrer que **les sommes perdues dans le gaspillage pourraient être utilisées pour lutter contre celui-ci au sein de chaque commune.**

En effet, en investissant dans des moyens humains formés et compétents (internes ou externalisés via des prestations d'accompagnement), il est envisageable d'avoir un **retour sur investissement rapide.**

Ces données sont mises à la disposition des élus afin que cette évaluation rapide de marges de manœuvres financières puisse faciliter son appropriation et pour argumenter le bien-fondé de l'investissement de moyens spécifiques dans la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les directions de la restauration scolaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

Envoyé en préfecture le 30/03/2023

Reçu en préfecture le 30/03/2023

Publié le



ID : 974-249740101-20230330-2023_015_CC_15-DE

- PRENDRE ACTE des résultats et conclusions, notamment financiers, obtenus par les diagnostics du gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président